



Photo des Forces canadiennes

Un membre de la police militaire canadienne contrôle l'arrivée d'un convoi de ravitaillement à l'entrepôt de la FUNU à Alexandrie, sous les yeux d'enfants égyptiens.

Le contingent fourni par le Canada est chargé des communications dans le cadre de l'élément logistique de la Force des Nations Unies au Moyen-Orient.

est pas moins imprécis. Une fois de plus, l'accord sur le désengagement précise que la participation des membres permanents du Conseil à la FUNU II est exclue. La question ne sera pas éclaircie avant que le Conseil de sécurité (ou le secrétaire général) ait réussi à définir les futures fonctions de l'ONUST. S'il est hors de doute que les Américains aimeraient voir disparaître ou s'atrophier le rôle des membres permanents dans l'ONUST, il est plus douteux que les Soviétiques s'y résignent après avoir eu gain de cause. Le fait d'avoir du personnel soviétique participant sous le drapeau de l'ONU au maintien de la paix pourrait leur être utile à l'avenir.

Cette fois-ci, les Israéliens et les Américains s'étaient opposés à leur participation. Les Chinois avaient également soulevé de sérieuses objections sans participer, toutefois, au vote sur les résolutions pertinentes. Rien ne dit que la Chine se montrera toujours aussi complaisante.

Composition de la Force

Prié, le 25 octobre 1973, de faire rapport dans les 24 heures sur les mesures prises pour mettre sur pied une Force d'urgence des Nations Unies, le secrétaire général, M. Kurt Waldheim, envoya immédiatement dans la région du Caire et de Suez,

avec l'accord du Conseil de sécurité, un groupe d'officiers suédois, finlandais et autrichiens des forces des Nations Unies à Chypre. Le même jour, le ministre des Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, annonçait au Parlement que « nous serions prêts à participer », si nous y étions invités à des conditions acceptables. Le 27 octobre, le Canada reçut une invitation verbale, confirmée officiellement quelques heures plus tard, prenant acte de l'intention expressément manifestée par le gouvernement canadien. Une deuxième note du secrétaire général, en date du 28 octobre, venait préciser la première en déclarant que la participation canadienne était acceptable à tous les intéressés. Le 30 octobre, l'annonce en fut faite au Parlement canadien et un premier groupe de 300 à 400 hommes, sur un contingent de 1,000 à 1,500, se préparèrent à partir dans le courant de la semaine en vue d'assurer l'élément logistique nécessaire à la FUNU II.

Sur ce, des objections imprévues d'ordre politique furent soulevées et la confusion s'ensuivit. Le 1er novembre, siégeant à huis clos, le Conseil de sécurité aurait accusé le secrétaire général d'avoir outrepassé l'autorité de son mandat en demandant la participation du contingent